



Macron. « Son principal atout, c'est sa proximité avec le président, analyse un membre du gouvernement. Il va devoir bosser car il manque de connaissances et de réseau chez les flics. » D'autant que dans l'opposition, beaucoup doutent de sa capacité à relever le défi et redoutent la promotion d'une ligne laxiste, notamment sur les questions migratoires et l'islam. Mardi soir, le nouveau ministre s'est d'ailleurs fait copieusement chahuter par les élus Les Républicains au Sénat. ■

devoir gérer

effets de la loi Collomb sur l'asile et l'immigration votée en juillet dernier, notamment en matière d'éloignement de clandestins. Mais la modestie s'impose dans cet exercice où la France dépend surtout du bon vouloir des pays sources d'immigration qui ne lâchent toujours leurs laissez-passer consulaires qu'au compte-gouttes. Or sans ces précieux sésames aucune expulsion n'est envisageable. Sans attendre, les duettistes de Beauvau vont accompagner la montée en puissance de la police de sécurité du quotidien.

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, cette réforme entend recentrer policiers et gendarmes sur leur cœur de métier. Elle s'est accélérée, avec le lancement, en septembre, des quinze premiers quartiers de reconquête républicaine. D'ici à décembre, ils verront l'arrivée de 300 fonctionnaires à Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Pau, Nouméa ou Trappes. Objectif : tordre le cou au « contre-modèle social qui s'est développé sur fond de trafics ». Au total, 1300 policiers supplémentaires sont attendus en renfort de 60 sites d'ici à la fin 2020. En cas d'échec, c'est tout l'édifice sécuritaire bâti pour le quinquennat Macron qui risque de s'affaisser, au moment où 61 % des Français se sentent en insécurité dans les pays.

Face au terrorisme toujours présent, Laurent Nunez devrait aussi soutenir l'indispensable poussée de la Direction générale de la sécurité intérieure et du Service central du renseignement territorial. Les experts savent que, d'ici à 2019, 450 islamistes seront relâchés des prisons françaises. Et qu'il s'agira de les surveiller au millimètre. ■

Les ministres de droite confortés

MARION MOURGUE @MarionMourgue

LA BANDE « Doudou-Darminan-LeCornichon », comme les appellent leurs amis du groupe Bellota-Bellota pour désigner Édouard Philippe, Gérard Darmanin et Sébastien Lecornu, a grignoté un peu de terrain avec le dernier remaniement. Sans parvenir à infléchir l'ensemble de l'édifice gouvernemental ni à poursuivre la recomposition politique en attirant de nouveaux élus LR. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé...

Le fidèle sarkozyste et ancien directeur général de l'UMP Frédéric Pêcheur a été reçu la semaine dernière par Emmanuel Macron et par Édouard Philippe pour parler sécurité et organisation du ministère de l'Intérieur. L'ancien patron de la police avait insisté sur la nécessité d'attributions claires pour avoir les coudées franches. Il n'a pas été retenu.

Gérald Darmanin « rêvait du ministère de l'Intérieur », selon plusieurs de ses amis. « Si Collomb était resté six mois de plus, Gérald Darmanin faisait un candidat sérieux pour l'Intérieur. Là, c'est un mauvais timing », regrette un proche. Entre l'examen du budget et surtout la réforme du prélèvement à la source, qu'il avait fermement défendue auprès de l'exécutif, Gérald Darmanin « pouvait difficilement partir », confie un soutien. À Bercy, il gagne un secrétaire d'État.

Sébastien Lecornu fait partie des promus. À 32 ans, l'ancien président du conseil départemental de l'Eure est nommé ministre auprès de Jacqueline Gourault, en charge des Relations avec les collectivités territoriales. Meilleur ami de Gérald Darmanin - « Je suis son témoin de mariage et de divorce », plaisante-t-il -, Sébastien Lecornu fait désormais partie des proches d'Édouard Philippe, avec lequel il partage le goût des imitations. Doté d'un fort appétit politique, l'ancien secrétaire d'État, qui rencontrait les élus à chaque déplacement, s'est fait remarquer en s'emparant de dossiers sensibles comme la fermeture de la centrale de Fessenheim. « C'est le couteau suisse du gouvernement! », admirait un de ses amis avant le remaniement.

Et de quoi! Si le groupe Bellota n'est pas encore au complet au gouvernement, l'entrée de l'ex-LR et président d'Agir au ministère de la Culture, Franck Riester, est un soutien de plus pour Édouard Philippe. C'est aussi un signal envoyé aux juppéistes et au centre droit avant les européennes. ■

Jacqueline Gourault, un message de confiance adressé aux territoires

EMMANUEL GALIERO egaliero@lefigaro.fr

UNE PROMOTION et un double message politique. Nommée ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales, Jacqueline Gourault, l'ex-sénatrice MoDem, proche de François Bayrou, sera épaulée par deux ministres pour rétablir la confiance avec les territoires. Sébastien Lecornu sera chargé des collectivités territoriales et Julien Denormandie s'occupera de la ville et du logement. Le gouvernement manifeste ainsi sa volonté de mieux écouter les collectivités tout en réaffirmant sa confiance à celle qui a soutenu fidèlement sa politique territoriale. Récemment, à la veille du congrès des régions à Marseille, Jacqueline Gourault avait minimisé leur colère en disant : « Je ne sens pas la défiance des territoires. »

Pour la ministre, qui assumait jusqu' alors une délégation auprès de Gérard Collomb, cette mission élargie est une clarification, un signal positif envoyé aux associations d'élus et une preuve de confiance de la part de l'exécutif. Outre un rééquilibrage en faveur du MoDem, le pouvoir a choisi de miser sur un profil adapté à la mission. Car l'ex-enseignante

Jacqueline Gourault est une praticienne expérimentée du mandat local. Née dans une famille d'agriculteurs en 1950 à Montoire-sur-le-Loir, mère de deux enfants, elle fut maire d'une petite commune du Loir-et-Cher (La Chaussée-Saint-Victor), conseillère municipale, vice-présidente de l'Association des maires de France durant dix ans (2004-2014), conseillère régionale de la région Centre, conseillère générale, présidente de communauté d'agglomération, sénatrice du Loir-et-Cher et même vice-présidente



Jacqueline Gourault. MARMARA LE FIGARO

du Sénat. Cette connaissance du terrain lui permet d'affronter des discussions serrées et techniques.

Restaurer le dialogue

Membre du MoDem depuis 2007, elle est entrée en politique en 1974 pour soutenir Valéry Giscard d'Estaing. Elle a affronté le socialiste Jack Lang dans deux élections législatives (1994 et 1997) avant d'entrer au Sénat au sein du groupe UDI-UC. Cette historique du MoDem a soutenu la candidature d'Alain Juppé lors de la dernière primaire de la droite avant d'accorder son parrainage au candidat Emmanuel Macron. Elle avait rejoint le gouvernement Philippe à la faveur de la démission de Bayrou. Pourra-t-elle restaurer le dialogue avec les élus locaux qui n'ont cessé de se détériorer depuis dix-huit mois? Mardi, la ministre s'y est engagée et plusieurs représentants des territoires (Morin, Bussereau, Rottner) sont sortis de l'Élysée prudents mais confiants, après un échange avec Emmanuel Macron.

Le chef de l'État leur a confié son envie de « reset ». Autrement dit, dans la langue de l'ancien monde, une volonté de réinitialiser le logiciel qui gouverne les relations entre l'État et les territoires depuis le début du quinquennat. ■

Culture: les sujets chauds de Franck Riester

ENGUÉRAND RENAULT ET CLAIRE BOMMELAER @erenault @claireBommelaer

LE NOUVEAU ministre de la Culture et de la Communication n'aura pas besoin de temps pour se plonger dans les dossiers chauds. Il a l'avantage de bien connaître le sujet de l'audiovisuel pour s'y être penché dès 2008 avec la commission Copé chargée de la réforme de l'audiovisuel public. Il est donc à même de reprendre à bras-le-corps le sujet numéro un : la future loi audiovisuelle qui doit être écrite d'ici à la fin de l'année 2018 puis proposée en Conseil des ministres en mars 2019.

Le rapport parlementaire d'Aurore Bergé a défriché le sujet. Ce projet de loi devra transposer la directive européenne sur « les services de médias audiovisuels » qui doit aboutir à l'inclusion des plateformes américaines dans le système de l'exception culturelle. Le grand sujet est de faire participer les Netflix, Amazon ou YouTube au financement des œuvres. Le CNC a institué une taxe, mais elle ne rapporte qu'environ 5 millions d'euros, quand le CNC collecte près de 680 millions d'euros auprès des exploitants de salles de cinéma, des chaînes de télé et des opérateurs télécoms. Le deuxième chantier est celui de la réfor-

me de l'audiovisuel public. C'est le sujet de prédilection de Franck Riester. Dès 2015, il avait lancé l'idée de la création d'une « BBC à la française ». Lancée avec fracas par Emmanuel Macron avec sa déclaration sur « l'audiovisuel public, honte de la République », la réforme s'est ensuite enlisée.

De nombreux postes à pourvoir

En juillet, Françoise Nyssen n'a dévoilé qu'un plan de réduction des coûts de 190 millions d'euros d'ici à 2022 pour toutes les entités de l'audiovisuel public. C'est une goutte d'eau dans le budget de 3,6 milliards d'euros. Surtout, Franck



Franck Riester. SORIANO LE FIGARO

Riester devra se prononcer sur la question de la gouvernance. Aura-t-il les mains libres pour imposer sa vision de la BBC à la française? La piste actuellement évoquée est celle d'une présidence commune non exécutive avec la nomination par les conseils d'administration des PDG de France Télévisions, Radio France et France Médias Monde.

S'il est un sujet sur lequel on mesurera la marge de manœuvre de Franck Riester, c'est celui de la réforme de la redevance. En septembre, Françoise Nyssen avait plaidé en ce sens, mais avait été immédiatement retoquée par Gérald Darmanin, le ministre de Comptes publics. Or le nouveau ministre de la Culture est un fervent partisan de cette réforme qui devrait permettre de pérenniser la redevance pour supprimer progressivement toute publicité sur les médias publics.

Côté culture, Franck Riester devra agir rapidement sur les nominations à des postes clés. Depuis plusieurs mois, la Direction des archives, celle des musées de France, celle du patrimoine et celle de la création artistique sont vacantes. C'est une situation inédite dans l'histoire du ministère de la Culture. La RMN Grand palais, la Villa Médicis et l'École nationale des beaux-arts sont aussi sans présidence ou direction. Trouver les bonnes personnes au bon poste est une des priorités du nouveau ministre. ■

17/10/2018 le figaro

FISCALITÉ

Le baromètre
des fonds

↘ -8,06 %

FONDS FRANCE PETITES ET MOYENNES CAP.
Les fonds dédiés aux valeurs tricolores font grise mine.

Les investisseurs s'inquiètent en effet de la trajectoire budgétaire de l'Italie et des tensions sur les marchés obligataires.

↗ +3,12 %

FONDS ACTIONS JAPON GRANDES CAP.
Les actions japonaises bénéficient de la hausse du dollar et des tensions

commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. Dans ce contexte, les fonds des grandes valeurs nippones s'octroient 3,12 % en trois mois.

Morningstar le 8 octobre 2018

A terme, cette taxe devrait disparaître pour les résidences principales. Mais quand serez-vous exonéré ? Pouvez-vous d'ores et déjà bénéficier d'une ristourne ? Réponses au cas par cas.

Impôts locaux : serez-vous exonéré de taxe d'habitation ?

La loi de finances pour 2018 a introduit un nouveau dispositif de dégrèvement progressif qui vient s'ajouter aux abattements, dégrèvements et exonérations existants. Conjugué à ces derniers, il devrait permettre à 80 % des foyers fiscaux d'être exonérés de la taxe d'habitation à l'horizon 2020. Comme les autres dispositifs, il ne concerne que la résidence principale.

A cet égard, l'administration fiscale vient de préciser qu'il ne s'applique pas « aux Français établis hors de France qui avaient conservé une résidence en France ». Toutefois, si leur famille y habite de façon permanente, ils peuvent prétendre aux autres allègements, notamment à l'abattement obligatoire pour charges de famille et à l'abattement facultatif à la base (réponse ministérielle M. M'jid El Guerrab du 18 septembre 2018 n°10167).

Les conditions à remplir
Pour bénéficier de ce nouveau

Limite de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier de l'allègement de taxe d'habitation en 2018

	Couple		Personne seule	
	Dégrèvement 30 %	Dégrèvement dégressif	Dégrèvement 30 %	Dégrèvement dégressif
Sans enfant	43.000 €	45.000 €	27.000 €	28.000 €
1 enfant	49.000 €	51.000 €	43.000 €	45.000 €
2 enfants	55.000 €	57.000 €	49.000 €	51.000 €
3 enfants	67.000 €	68.000 €	61.000 €	63.000 €
4 enfants	79.000 €	81.000 €	73.000 €	75.000 €

Exemples :

• Un contribuable célibataire sans enfant avec un **revenu fiscal de référence de 27.000 €** et une **taxe d'habitation de 1.000 €**. Son dégrèvement sera de 30 % en 2018. Il paiera ainsi une taxe d'habitation de **700 €**.

• Un contribuable célibataire sans enfant avec un **revenu fiscal de référence de 27.500 €** et s'acquittant d'une **taxe d'habitation de 1.000 €**. Son dégrèvement sera de : $(30 \% \times 1.000 \text{ €}) \times ((28.000 \text{ €} - 27.500 \text{ €}) / (28.000 \text{ €} - 27.000 \text{ €})) = 150 \text{ €}$. Il paiera donc une taxe d'habitation de **850 €**.

bles revenus : retraités titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), personnes âgées de plus de 60 ans, veuves et veufs, quel que soit leur âge, personnes handicapées. Mis à part le cas des titulaires de l'Aspa et de l'ASI qui sont exonérés d'office, les autres exonérations sont réservées à ceux dont les revenus de 2017 n'ont pas dépassé 10.815 euros pour la première part de quotient familial, majorés de 2.888 euros pour les demi-parts suivantes.

Pour les personnes âgées de plus de 75 ans, cette limite est relevée à 13.703 euros, afin de permettre à ceux qui étaient exonérés en 2014 de continuer à bénéficier de cette exonération, malgré l'évolution de la législation.

Pour les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de ces exonérations, il existe un dispositif spécifique qui permet de plafonner la taxe en fonction de leurs revenus. Il pro-

1/2
→

dégrevement en 2018, il faut remplir les trois conditions suivantes : ne pas être déjà exonéré au titre d'un dispositif existant ; ne pas avoir payé l'ISF en 2017 et avoir un revenu fiscal de référence qui n'excède pas 27.000 euros pour la première part de quotient familial. Ce seuil est majoré de 8.000 euros

pour les deux demi-parts suivantes puis de 6.000 euros par demi-part supplémentaire.

Le dégrevement correspond à 30 % du montant de la taxe due après application, le cas échéant, du mécanisme de plafonnement de la taxe en fonction du revenu. Pour les ménages dont les revenus se situent

au-dessus de ces limites mais n'excèdent pas 28.000 euros pour la première part de quotient familial, majorés de 8.500 euros pour les deux demi-parts suivantes, puis de 6.000 euros par demi-part supplémentaire, le dégrevement est dégressif afin de limiter les effets de seuil. L'année prochaine, le dégre-

vement passera à 65 %, puis à 100 % en 2020.

À partir de cette date, ce devrait être au tour des 20 % les plus aisés d'être progressivement exonérés de taxe d'habitation, dans le cadre d'une refonte globale de la fiscalité locale, qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation. Cette suppression

ne concernera toutefois que la taxe relative à la résidence principale, le maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires étant, semble-t-il, d'ores et déjà acté.

Ce qui existait déjà

Des exonérations sont prévues pour les personnes disposant de fai-

nte aux personnes dont les revenus de 2017 étaient inférieurs à 25.432 euros pour la première part de quotient familial. Ce seuil est majoré de 5.942 euros pour la première demi-part supplémentaire et de 4.677 euros pour les demi-parts suivantes.

— Nathalie Cheysson-Kaplan

Qui paie la taxe d'habitation ?

En principe, c'est celui qui habite le logement qui est redevable de la taxe d'habitation, mais il existe différents cas de figure.

La taxe d'habitation est due par toute personne qui dispose d'un logement suffisamment meublé pour y habiter, qu'elle en soit propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, et même si elle n'y fait que quelques courts séjours par an.

Si vous occupez un logement dont vous êtes propriétaire, vous supportez donc à la fois la taxe foncière et la taxe d'habitation. En revanche, si vous le donnez en location, c'est le locataire qui est redevable de la taxe d'habitation s'il s'agit d'un logement loué nu.

La location meublée

En cas de location meublée, lorsque le logement est loué à titre de résidence principale, y compris lorsqu'il est loué pour une durée de 9 mois à un étudiant, c'est le locataire qui occupe le logement au 1^{er} janvier qui est redevable de la taxe d'habitation. S'il s'agit d'un bien loué meublé sur de courtes durées, c'est le propriétaire qui est redevable de la taxe d'habitation et qui supporte l'éventuelle « surtaxe résidence secondaire » dans les villes où elle a été instituée.

La taxe d'habitation et la taxe foncière sont établies d'après votre situation au 1^{er} janvier 2018, même si

vous avez déménagé en cours d'année ou si vos charges de famille ont augmenté ou diminué après cette date. Si vous avez vendu votre logement et/ou déménagé après le 1^{er} janvier 2018, vous restez donc redevable de la taxe foncière et de la taxe d'habitation – si vous étiez propriétaire occupant – pour l'année entière, sauf si vous aviez prévu dans l'acte de vente un partage de la taxe foncière avec l'acquéreur au prorata du nombre de mois occupés par chacun.

En cas de déménagement d'un locataire, vous pouvez être tenu de payer la taxe d'habitation à sa place, mais seulement pour les taxes mises en recouvrement avant son départ, si vous ne lui avez pas, un mois avant son départ, réclamé ses quittances de taxe d'habitation ou, à défaut, transmis sa nouvelle adresse au centre des impôts. Mais votre responsabilité ne peut pas être étendue à la taxe d'habitation mise en recouvrement après son départ, notamment dans le cas d'une location meublée, de 9 mois, au profit d'un étudiant.

Résidences secondaires

Depuis 2015, les communes situées en zone tendue, notamment les plus grandes agglomérations, ont la possibilité d'instituer une majoration de la part de la taxe d'habitation qui leur revient pour les logements autres que ceux destinés à l'habitation principale du contribuable : résidences secondaires, mais aussi logements



La taxe d'habitation est établie au 1^{er} janvier. Photo Shutterstock

destinés à la location saisonnière de courte durée. Cette majoration peut varier entre 5 % et 20 %. Paris, Bordeaux et Nice ont voté dès 2017 la majoration au plafond. « En 2018, on constate un effet inflationniste de cette majoration en raison de la suppression programmée de la taxe d'habitation », constate la mission « Finances locales » dans son rapport de mai 2018 sur la refonte de la fiscalité locale. Sur les 1149 communes autorisées par décret à instituer cette majoration, 198 communes l'ont votée en 2018, soit 17,2 % d'entre elles.

Pour la mission, si le caractère incitatif de cette surtaxe est légitime, dans des villes comme Paris ou Bordeaux « où les tensions sur le marché sont très fortes, ces majorations de 60 % peuvent aussi être lues comme un effet d'aubaine de la part de municipalités en recherche de recettes fiscales sur des contribuables qui ne votent pas dans la commune ». — N. C.-K.

Les coulisses de la taxe foncière

Apogée du propriétaire, la taxe foncière pourrait faire les frais de la suppression de la taxe d'habitation et de la révision des valeurs locatives.

Pour la taxe foncière, pas de baisse en vue ! Elle n'est due que par les propriétaires sur les propriétés bâties, qu'ils occupent ou non le logement en question. En cas de démembrement, la taxe foncière est à la charge de l'usufruitier. En cas de vacance d'un logement normalement destiné à la location, le propriétaire peut demander un dégrevement si cette vacance est indépendante de sa volonté et a duré au moins trois mois consécutifs. La demande de dégrevement doit être faite au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle la vacance a atteint la durée de 3 mois minimum requise.

Possibilités d'exonération

Une exonération temporaire – de 2 ans généralement – est prévue en faveur des immeubles neufs destinés à l'habitation. Peu importe leur usage : l'exonération joue aussi bien pour les résidences principales que secondaires, qu'elles soient occupées par leur propriétaire ou données en location. Elle court à compter du 1^{er} janvier qui suit l'année de l'achèvement des travaux.

Attention : elle ne s'applique pas automatiquement, mais elle est subordonnée au dépôt d'une déclaration auprès du centre des impôts au plus tard 90 jours après l'achève-

ment des travaux. Les collectivités locales peuvent en outre décider d'exonérer totalement ou partiellement les logements labellisés BBC 2005, pour « bâtiment basse consommation », durant une période minimum de 5 ans. Mais là aussi, il faut en avoir fait la demande, via le dépôt d'une déclaration spécifique avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle elle commence à s'appliquer.

La méthode de calcul

Bizarrement, cette exonération n'a pas été étendue aux logements soumis à la nouvelle réglementation thermique RT 2012, qui a rendu obsolète, pour les permis de construire déposés depuis le 1^{er} janvier 2013, le label BBC 2015 (réponse

Réforme des valeurs locatives

Une réforme des valeurs locatives, dont la valeur est aujourd'hui déconnectée des valeurs de marché, a été lancée en 2014 avec une phase d'expérimentation dans 5 départements tests. La suppression programmée de la taxe d'habitation laissait craindre un abandon de cette réforme. « Il n'en est rien. Au contraire, la suppression de la taxe d'habitation va simplifier les choses. Même si tout n'est pas encore calé, la réforme des valeurs locatives devrait être au menu d'un projet de loi de finances rectificative qui sera déposé au premier semestre 2019 », explique Franck Claeys, directeur économie et finances territoriales de France Urbaine, l'association qui regroupe les élus des métropoles, grandes intercommunalités et villes françaises. Mais, dans le meilleur des cas, la révision des valeurs locatives ne sera pas achevée avant la fin du quinquennat, puisqu'il faudra, selon les estimations de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), au minimum six ans pour mener à terme cette réforme.

212

Les ménages modestes et les retraités aisés perdent en pouvoir d'achat

BUDGET

Selon les calculs de l'Institut des politiques publiques, les classes moyennes et les ménages les plus fortunés sont les gagnants de la politique fiscale d'Emmanuel Macron.

Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein

Qui est plus ou moins favorisé par la politique fiscale d'Emmanuel Macron ? Un an après le vote des principales mesures du programme du chef de l'Etat, qui ont durablement installé une image de « président des riches », le débat reste vif. Les économistes de l'Institut des politiques publiques (IPP) viennent de publier une nouvelle évaluation qui tient compte des mesures proposées dans le projet de budget pour 2019. Il en ressort un gain net pour une large partie de la classe moyenne, ceux dont le revenu est situé entre le troisième et le huitième décile de la distribution des revenus, ainsi que pour les 1 % les plus aisés. Concernant la classe moyenne, c'est la baisse de la taxe d'habitation qui produit l'effet le plus massif (ainsi que la baisse des cotisations salariales pour les actifs). Cela compense la hausse de fiscalité énergétique et le gel des prestations sociales. Les plus fortunés, quant à eux, ont largement bénéficié de la réforme de la fiscalité du capital.

Les 20 % les plus modestes apparaissent comme les perdants de cette politique fiscale. Cela n'apparaît pas aussi clairement dans

2019 consistant à revaloriser très faiblement les prestations sociales (hors RSA) et les retraites, alors que l'inflation repart à la hausse. Ces ménages n'échapperont pas à la hausse de la fiscalité du tabac et de la fiscalité verte qui frappent tous les contribuables, quel que soit leur revenu. Les bénéficiaires du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés sont néanmoins épargnés, dans la mesure où ces prestations seront même revalorisées davantage que l'inflation.

Une autre catégorie de perdants se dessine dans cette évaluation : ce sont les 20 % les plus aisés (hors les 1 % des ménages les plus fortunés). Ils ne sont pas éligibles à la baisse de la taxe d'habitation, du moins pour l'instant, et les revenus du capital restent minoritaires dans leurs ressources. Dans cette catégorie, il faut distinguer les actifs des retraités. Les actifs seront tout de même gagnants, car ils bénéficieront de la bascule des cotisations salariales sur la CSG. Les grands perdants sont les retraités figurant parmi les 20 % de Français les plus aisés. D'après cette évaluation, ces foyers perdent jusqu'à 3 % de revenu disponible en deux ans.

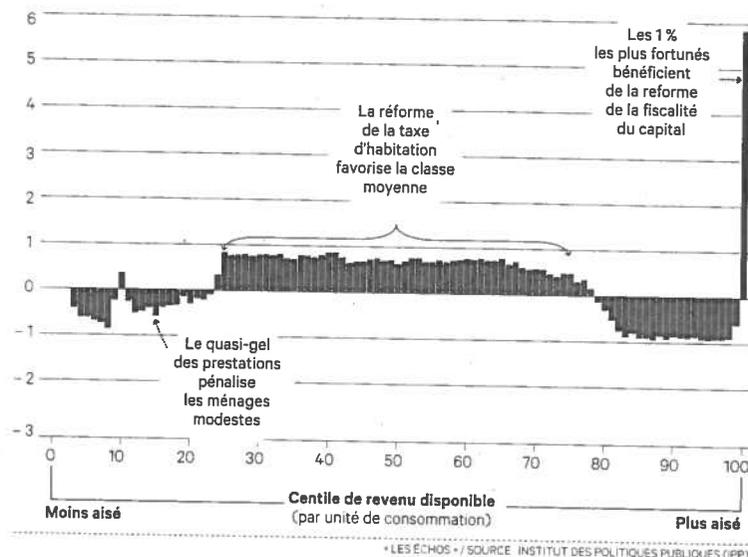
Evaluation statique

Les économistes de l'IPP ont cherché à vérifier si tout cela incite à la reprise à l'emploi, comme le clame le gouvernement. C'est vrai si l'on regarde le transfert de cotisations salariales sur la CSG, moins si l'on se focalise sur la revalorisation de la prime d'activité, souvent citée en exemple par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin. Un salarié au SMIC gagnera au final 32 euros de plus par mois. « C'est un effet modeste à l'incitation à l'emploi », estime Brice Fabre, éco-

À noter que cette évaluation retient l'impact estimé des mesures fiscales, ce qui ne tient pas compte de l'évolution des comportements. Les premières remontées sur les rentrées fiscales de l'année 2018 montrent que l'introduction d'un prélèvement forfaitaire unique de 30 % sur les revenus du capital devrait coûter moins cher que prévu, car les versements de dividendes sont repartis à la hausse. De même pour l'impôt sur la fortune immobilière, remplaçant de l'ISF, qui a rapporté 400 millions d'euros de plus que prévu. Cela ne change pas la courbe redistributive du programme fiscal d'Emmanuel Macron, mais atténue l'effet sur le 1 % le plus aisé. ■

L'impact pour les ménages des budgets 2018-2019

Variation de revenu disponible, en %



ENSEMBLE NOUS SAURONS
DONNER DES PERSPECTIVES
À VOTRE PATRIMOINE



À trois jours du premier tour de l'élection présidentielle brésilienne, Jair Bolsonaro (photo), le candidat populiste d'extrême droite, est en tête de certains sondages. Face à l'héritier du travailliste Lula, dans un pays qui peine à se relever de deux ans d'une sévère récession, Bolsonaro est le préféré des milieux d'affaires. PAGE 24

ADP, FDJ, Engie: les privatisations font débat à l'Assemblée

Les députés ont attaqué mercredi l'examen du volet privatisations de la loi Pacte. Bruno Le Maire doit défendre des opérations qui font polémique. À l'Assemblée, le désengagement de l'État du capital d'Aéroports de Paris (ADP), un actif dit stratégique, est fortement contesté sur les bancs de l'opposition. La privatisation de La Française des jeux (FDJ) est également

sensible. Dans les deux cas, le gouvernement a promis de mettre en place, au préalable, une régulation robuste plus efficace pour l'action publique que la présence au capital. Le gouvernement, qui veut aussi pouvoir réduire sa participation chez Engie, prévoit d'utiliser le produit des privatisations pour alimenter un fonds destiné à financer l'innovation de rupture. PAGE 22

artisans londoniens, Aston et Martin.

Le constructeur, qui a placé 25 % de son capital sur le marché, peut espérer une intégration au sein de l'indice vedette de la Bourse de Londres, le FTSE-100, à condition que son action ne s'enfonce pas davantage. Les titres vendus sont détenus par le fonds italien Investindustrial, les koweïtiens d'Adeem Investments et de Primewagon. En revanche, le groupe allemand Daimler reste au capital à hauteur de 4,9%. CH. G.

le PLUS du FIGARO ECO

AUDIOVISUEL
Le retour de la publicité sur France Télévisions est étudié PAGE 28

LA SÉANCE

DU MERCREDI 03 OCTOBRE 2018

▲	CAC 40	
	5491,40	+0,43%
▲	DOW JONES	
	26828,39	+0,20%
▲	ONCE D'OR	
	1201,20	(1204,70)
▲	PÉTROLE (Lond.)	
	85,210	(85,140)
▲	EUROSTOXX 50	
	3407,01	+0,53%
▲	FOOTSE	
	7510,28	+0,48%
▲	NASDAQ	
	7637,43	+0,12%
▲	NIKKEI	
	24110,96	-0,66%

L'HISTOIRE

Retenue à la source: un simulateur pour éviter les (mauvaises) surprises

Surtout, éviter que les contribuables découvrent, fin janvier, la version allégée de leur salaire après ponction du prélèvement à la source et se mettent en colère.

C'est l'objectif du ministère de l'Action

et des Comptes publics, qui pilote la réforme au 1^{er} janvier de la collecte de l'impôt sur le revenu. Il a donc mis en ligne un simulateur sur le site impots.gouv.fr/portail/simulateurs. «En indiquant votre salaire net mensuel imposable et votre taux de prélèvement à la source, vous obtiendrez le montant qui sera prélevé chaque mois sur votre bulletin de paie», indique Bercy. Encore faut-il avoir en tête son salaire imposable.

Pour ceux qui ne l'ont pas en mémoire, un autre simulateur, celui disponible sur le site du Figaro,

permet d'avoir une idée précise de la ponction à venir. Certains contribuables, ceux dont l'employeur participe à la «phase de préfiguration» engagée depuis septembre, savent de toute façon déjà à quoi s'en tenir. Concrètement, les «collecteurs»

— dénomination attribuée par Bercy aux entreprises à qui elle va sous-traiter la perception de l'impôt — affichent à blanc, sur le bulletin de paie, la somme prélevée au titre du prélèvement à la source. Le gouvernement comme les observateurs s'interrogent sur l'impact psychologique de la mise en place du prélèvement à la source. La petite moitié de ménages soumis à l'impôt sur le revenu consommeront-ils autant en janvier qu'auparavant, ou se sentiront-ils plus pauvres à cause de la retenue d'impôt? Réponse dans quatre mois. ■

GUILLAUME GUICHARD



Les contentieux fiscaux coûteront 1,3 milliard à l'État en 2019

Les contentieux fiscaux dits «de masse», concernant un grand nombre de contribuables, coûteront 1,3 milliard d'euros à l'État en 2019, prévoit le gouvernement dans un document annexé au projet de loi de finances pour 2019. C'est beaucoup moins qu'en 2018, année où l'État a dû rembourser 5,6 milliards d'euros d'impôts et de taxes aux ménages et entreprises après une décision de justice défavorable.

La forte chute du coût des contentieux entre 2018 et 2019 s'explique par la fin des remboursements historiques accordés aux entreprises à la suite de la censure de la taxe à 3 % sur les dividendes par le Conseil constitutionnel, en octobre 2017. L'État a dû rembourser aux plaignants 5,25 milliards en 2017, puis 4,2 milliards en 2018. Il devra toutefois encore reverser 500 millions d'euros en 2019 au titre de la même affaire. Au minimum. Les entreprises portent en effet

maintenant des réclamations au titre de la taxe à 3 % acquittée dès 2012 et 2013, ce qui, si elles gagnent, pourrait ajourdir encore la facture pour l'État. En 2019, les «contentieux fiscaux de série», non détaillés dans le document, pèseront 600 millions d'euros dans le budget. L'affaire Messer, elle, pèsera 100 millions. Dans ce dernier dossier, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a invalidé partiellement la contribution au service public de l'électricité (CSPE) le 25 juillet. La CJUE a estimé que les contribuables concernés «peuvent prétendre à un remboursement partiel (de la CSPE)», à proportion des recettes de la taxe affectée à autre chose que le financement du service public de l'électricité, qu'elle est censée financer. Toutefois, le Conseil d'État doit encore formellement confirmer cette décision européenne dans les mois qui viennent.

G. G.

◀ **GONFLÉ**

Le solde budgétaire 2019 apparaît en nette hausse comparé à la prévision de 2018. Mais hors effet de trésorerie (20 milliards d'impact exceptionnel de la transformation du CICE en baisse de cotisations) et 5,9 milliards de décalage d'un mois des recettes du prélèvement à la source, il serait de 72,8 milliards, soit en baisse de plus de 8 milliards en un an.

PART DES DÉPENSES PUBLIQUES en % du PIB



TAUX DE PRÉLEVEMENTS OBLIGATOIRES en % du PIB



◀ **ALIGNÉ**

Pour l'instant, le gouvernement tient l'engagement de campagne d'Emmanuel Macron de réduire le taux de dépenses publiques de 3 points de PIB sur l'ensemble du quinquennat et celui des prélèvements obligatoires (PO) de 1 point. Bercy fait même valoir que l'objectif affiché par le chef de l'État sur les PO, et repis en boucle par Bruno Le Maire à chaque prise de parole, sera atteint... dès l'exercice budgétaire 2019.

Économies: choix drastiques et coups de rabot

GUILLAUME GUICHARD
@guillaume_gui

Des traces des deux mondes, l'ancien et le nouveau, se retrouvent dans le projet de budget 2019 présenté lundi. Il contient des choix francs et assumés d'économies, vantés par la macronie, mais aussi des coups de rabot qui rappellent le quinquennat précédent. Il en résulte que, globalement, les dépenses « pilotables » de l'État - celles sur lesquelles le gouvernement peut réellement agir - seront tenues. Elles ne progresseront que de 0,8 %, c'est-à-dire de 2,2 milliards d'euros pour culminer à 260,1 milliards d'euros.

« Il s'agit d'un taux d'effort plus important que celui demandé aux principales collectivités territoriales sur leurs dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %) ainsi qu'à la Sécurité sociale sur les dépenses d'assurance-maladie

(+ 2,5 % », s'empresse de préciser Bercy. Et d'ajouter : « Tant en 2018 qu'en 2019, la progression en volume de l'ensemble de la dépense publique (État, collectivités et Sécu) sera bien inférieure aux moyennes constatées au cours des trois mandatures précédentes. »

Pour parvenir à ce résultat, deux choix drastiques ont été faits. Comme en 2018, la mission travail paiera le plus lourd tribut (2 milliards d'euros) avec le maintien des effectifs d'emplois aidés à un niveau historiquement très faible (environ 130 000). Le logement, également comme cette année, sera fortement mis à contribution avec une diminution d'un peu plus d'un milliard sur les APL.

Coups de rabot

En matière d'économies structurelles, l'exécutif promet que le budget 2019 sera mieux que celui de 2018... mais moins bien que celui de 2020. Le thermomètre

pour mesurer les efforts en la matière? Les suppressions de postes de fonctionnaires. Avec des effectifs en baisse de plus de 4 100 postes en 2019, l'État reste loin de l'objectif de réduction de 50 000 postes sur le quinquennat (lire ci-contre). Pour y parvenir, il lui faudra accélérer le rythme drastiquement entre 2020 et 2022.

En attendant, les mesures structurelles ne suffisent pas à contenir les dépenses publiques, le gouvernement a dû sortir le rabot. Le quasi-gel des pensions du privé mais aussi du public (elles ne progresseront que de 0,3 % au lieu de suivre l'inflation) rapportera un milliard d'euros à l'État, car c'est lui qui paie les retraites des fonctionnaires.

Dans la même veine, la « revalorisation limitée », selon l'expression de Bercy, des prestations sociales financées par l'État lui permettra d'économiser également 400 millions. ■

Le gouvernement réalise un effort inédit de redressement de nos comptes publics qui n'empêche pas des choix clairs : soutenir le travail et investir pour l'avenir!

Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics

LE TRAVAIL POUR L'AVENIR

d'effectifs encore très limitées

Bruxelles plus conciliant avec Paris

cales) seront réalisées. Les baisses d'effectifs doivent monter en puis- des CP et CEI en zones difficiles, ne compenseront pas les suppressions

ANNE ROVAN @AnneRovan

que, pour Paris, le compte n'y est pas, mais en pointant les efforts suit immédiatement la fin de la procédure pour déficits excessifs.

LE FIGARO économie

lefigaro.fr/economie

VERSACE

LA GRIFFE ITALIENNE RACHETÉE
PAR LE GROUPE AMÉRICAIN
MICHAEL KORS PAGE 25

FACEBOOK

LES FONDATEURS D'INSTAGRAM
QUITTENT
LE GROUPE PAGE 27

> FOCUS

L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE RAPPORTERA 330 MILLIONS DE PLUS EN 2019

Remplaçant l'ISF depuis cette année, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) devrait rapporter 1,53 milliard d'euros en 2019, d'après le projet de budget publié lundi, contre 1,2 milliard cette année. Soit 330 millions d'euros de plus en un an ou 25 % des recettes de l'impôt. Cette hausse, explique-t-on au ministère de l'Action et des Comptes publics, est à 90 % liée aux contrôles fiscaux et notamment aux redressements tardifs – dont ceux portant sur les derniers dossiers soumis à la cellule de régularisation des avoirs à l'étranger non déclarés (STDR), qui a fermé ses portes fin 2017 – sur les dernières années d'ISF.

Certes, les contrôles fiscaux relatifs à l'ISF ont pesé également en 2015 et 2014 jusqu'à un quart des recettes de l'impôt. Mais c'était grâce à la mise en place, en 2013, du STDR. En revanche, les redressements liés à l'ISF n'ont pesé que 12 % à 13 % de ses recettes au cours de ses deux dernières années d'existence.

Par ailleurs, les recettes de l'IFI ont déjà surpris en 2018, dépassant de 70 % les prévisions de Bercy, qui tablait initialement sur 850 millions d'euros seulement de recettes. L'écart peut s'expliquer de plusieurs façons. « Le manque de clarté de l'article du Code des impôts sur l'IFI a pu conduire les contribuables prudents à déclarer davantage que ce qu'ils auraient dû », analyse Gaëlle Menu-Lejeune, avocate associée au

La Sécu va redevenir excédentaire en 2019

Le nouveau projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit un solde positif de 700 millions d'euros, une première après 17 ans de déficit.

Le fameux « trou de la Sécu », qui plombe les comptes publics depuis dix-sept ans, est sur le point d'être comblé. Le gouvernement a en effet présenté ce mardi un projet de budget 2019 de la Sécurité sociale

en excédent pour la première fois depuis 2002, au prix notamment d'un sérieux coup de rabet sur les pensions de retraite et les allocations familiales. L'exécutif se refuse toutefois de parler, comme sous

Lionel Jospin en son temps, de « cagnotte » et rappelle que 120 milliards d'euros de dette sociale restent encore à payer d'ici à 2024. Le texte soutenu par Agnès

Buzyn et Gérard Darmanin, les ministres de la Santé et des Comptes publics, prévoit également un renforcement des actions de prévention et une politique plus contraignante en matière de prescription de médicaments génériques.

→ GÉNÉRIQUES, PRÉVENTION, CSG, HEURES SUP... LE DÉTAIL DES MESURES DU PLFSS 2019 → DE FUTURS EXCÉDENTS... PAS PERDUS POUR TOUT LE MONDE PAGE 22



Les Français raffolent des fictions quotidiennes

« Plus belle la vie »



Un si grand soleil (France 2)

PHILIPPE LE ROUX - FTV JEAN-MARC GOURDON/CSN, ANGELOU

sur France 3, « Demain nous appartient » sur TF1, « Un si grand soleil » sur France 2 et « Scènes de ménages » sur M6. Au lieu d'une féroce bataille d'audience attendue, toutes ces séries ont trouvé leur public. **PAGE 28**

cabinet Fidal. En effet, les règles de déduction des emprunts ayant servi à acquérir la résidence principale n'ont pas été des plus limpides, ni non plus celles déterminant l'appréciation du niveau des participations dans les sociétés qui détiennent de l'immobilier.

Autre explication, avancée à Bercy, du 1,2 milliard d'euros inattendu récolté cette année : l'administration ne disposait pas de données précises sur le capital immobilier des petits déclarants à l'ISF, et n'a donc pas pu estimer avec précision ce que rapporte l'IFI. **G. G.**

le PLUS du FIGARO ECO

ENTREPRISE
Délais de paiement : la France bien placée en Europe

PAGE 26

LA SÉANCE

DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

▲	CAC 40	
	5479,10	+0,05%
▲	DOW JONES	
	26492,21	-0,26%
▲	ONCE D'OR	
	1201,90 (1202,75)	
▲	PÉTROLE (load)	
	81,810 (81,337)	
▲	EUROSTOXX 50	
	3419,12	+0,25%
▲	FOOTSIÉ	
	7507,56	+0,66%
▲	NASDAQ	
	7563,19	+0,19%
▲	NIKKEI	
	23940,26	+0,29%

L'HISTOIRE

Des Rencontres notariales cette année encore... à très grande vitesse

Forts du succès obtenu l'an dernier, les notaires de France prendront à nouveau le train à l'occasion de la 39^e édition des Rencontres notariales qui se dérouleront les 26 et 27 septembre. Ce mercredi, des wagons spéciaux ont été réservés sur quatre convois qui effectueront un aller-retour entre Paris et Marseille, Lyon, Strasbourg ou Rennes. Petite nouveauté cette année, des trains partiront aussi de ces trois dernières villes vers la capitale, pour regagner la province dans l'après-midi. Au total, c'est donc à bord de sept trains que les notaires offriront des consultations juridiques anonymes. Mais la manifestation ne s'arrête pas là. Dans une quarantaine de villes, des notaires sortiront de leurs études pour rencontrer les

citoyens. Outre les chambres de notaires, les accueils s'effectueront en mairie, comme à Brièrre-Comte-Robert, ou encore aux archives municipales de la ville de Lyon. À Saintes, les notaires charentais ont opté pour un bus stationné en centre-ville. Des consultations téléphoniques seront parallèlement organisées sur le 36.20. « Ces deux jours sont l'occasion de promouvoir l'accès au droit pour tous et partout. Ils nous permettent de briser l'image du notaire enfermé dans sa tour d'ivoire, en expliquant quelle est notre valeur ajoutée. Nous aimerions évoluer d'un passage obligé

chez le notaire vers un passage choisi », indique Laurent Mompert, le président des Rencontres notariales. Des conférences-débats sur les thèmes de la famille et de l'immobilier se tiendront enfin jeudi à la chambre des notaires de Paris. ■ **CORINNE CAILLAUD**



Le succès des vacances à l'étranger ne se dément pas

Après les excellents résultats de l'année dernière, le Seto, Syndicat des entreprises du tour-opérateur, a présenté mardi un très bon bilan de l'été 2018. Les voyagistes (TUI, Voyageurs du monde, Kuoni, Costa Croisières...) ont attiré un peu plus de 2 millions de clients, soit une croissance de 10,3% par rapport à 2017. Le volume d'affaires s'est établi à 1,97 milliard d'euros, (+7,7%).

Les Français ont renoué, pour leurs vacances estivales, avec les destinations moyen-courriers. Avec un total de 1,4 million de clients (-11,3%), celles-ci ont tiré l'activité. La Grèce et ses îles, les Canaries ont séduit les touristes français. Les professionnels ont également noté le succès des destinations de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, avec la reprise confirmée de la Tunisie (+83%) et le maintien du Maroc (+12%). La Turquie a pour

sa part connu une croissance de 56% et l'Égypte de 106%... Les destinations long-courriers, dominées par les États-Unis, ont séduit 243 971 clients (+7%), mais le volume d'affaires affiche un léger recul. La saison d'hiver se présente bien, notamment pour les États-Unis et le Mexique. Pour sa part, Air France a dressé aussi un bon bilan des huit premiers mois de l'année, malgré les grèves du premier semestre. « C'était déjà le cas en 2017, rappelle Zoran Jelkic, directeur général du marché France d'Air France-KLM. La tendance se confirme en 2018. À fin août, l'ensemble des ventes des compagnies aériennes en France via les agences de voyages ont enregistré une hausse de 2%. Air France-KLM a gagné des parts de marché grâce au segment loisirs qui progresse le plus. Les engagements pour les mois à venir sont très bons aussi. » **CH. G.**

Le coût du crédit d'impôt sur les travaux d'isolation continue de dérapager

FISCALITÉ

Le crédit d'impôt transition énergétique (Cite) va coûter près de 2 milliards en 2018...

... et encore 1 milliard en 2019, malgré la restriction de son périmètre.

Renaud Honoré
@r_honore

C'est une niche fiscale qui n'a cessé, depuis sa création, de dépasser toutes ses prévisions de coût. Ainsi la facture du crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) - qui est versé aux propriétaires réalisant des travaux d'isolation - s'avère encore supérieure cette année et l'année prochaine à ce que l'exécutif anticipait. Le coût total de ce dispositif devrait s'établir à 1,95 milliard d'euros pour 2018 et encore à 1 milliard d'euros pour 2019, selon les évaluations préalables des articles du projet de loi de finances que « Les Echos » se sont procuré. C'est bien au-dessus des montants évoqués l'an dernier à pareille époque (1,56 milliard en 2018 et 875 millions en 2019).

Dans le budget pour 2018, le gouvernement avait pourtant entamé

une réforme visant à réduire le coût de cette niche fiscale. Il s'agissait de restreindre le périmètre du dispositif, en excluant le remplacement des portes, des fenêtres et des volets isolants des travaux ouvrant droit au crédit d'impôt. Le taux a d'abord été réduit en janvier 2018 de 30 % à 15 % de la facture des travaux, avant sa disparition complète fin juin.

Le coût budgétaire conséquent fait partie des critiques récurrentes contre le Cite.

Plusieurs rapports ont critiqué sa faible efficacité pour l'isolation énergétique en rapport des sommes engagées.

Toutefois, ce changement est intervenu plus tard qu'envisagé initialement sous la pression des artisans. Il y a eu, du coup, une ruée des propriétaires fin 2017 (ce qui se traduit sur le coût de la niche pour 2018, le crédit d'impôt étant payé l'année suivante) puis avant la mi-2018 (avec un impact sur la facture budgétaire en 2019) pour profiter

de 2015 quand le dispositif n'avait pas encore été réformé...

Le Cite reconduit en 2019

Ce phénomène explique donc les deux bosses par rapport aux prévisions constatées en 2018 et 2019. Toutefois, ce dispositif reste malgré tout difficile à calibrer. En 2016, il y avait déjà eu un dérapage de 300 millions par rapport au 1,4 milliard prévu. Lors de la réforme, l'exécutif avait, du coup, expliqué que l'exclusion des portes, fenêtres, et volets isolants devait permettre d'économiser 900 millions d'euros par rapport au coût de 2017 de 1,675 milliard. Cet effet devrait désormais se voir sur la facture budgétaire de l'année 2020, et pourtant le compte n'y est pas : le document du gouvernement chiffre à 865 millions le coût du Cite à cet horizon, encore près de 100 millions au-dessus de son niveau théorique, et quasi identique au niveau

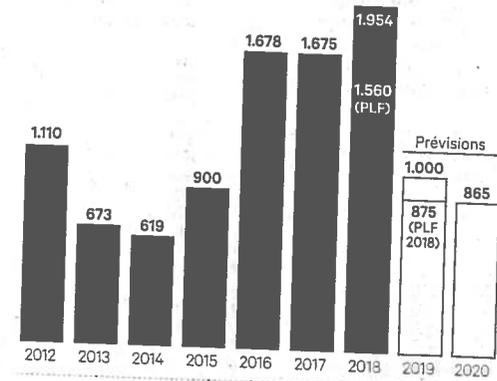
de 2015 quand le dispositif n'avait pas encore été réformé...

Ce coût budgétaire conséquent fait partie des critiques récurrentes contre le Cite : plusieurs rapports - aussi bien du Sénat que de la Cour des comptes - ont critiqué sa faible efficacité pour l'isolation énergétique en rapport des sommes engagées. Malgré tout, le Cite reconstruit a été reconduit pour 2019 par le gouvernement. Il faut dire qu'il a bien du mal à faire émerger son remplaçant. Durant sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis de remplacer le dispositif par une prime afin de limiter l'avance de trésorerie des ménages. Mais cette réforme a été repoussée à janvier 2020, au mieux. En cause notamment, les difficultés techniques pour mettre en place la prime.

Lire l'éditorial d'Etienne Lefebvre Page 8

Le coût de la dépense fiscale relative à la transition énergétique

En millions d'euros



LES ÉCHOS • SOURCE : PLF 2019

Pollution de l'air : les ONG veulent forcer l'Etat à agir



Les Echos PATRIMOINE

LOGEMENT // Verser un loyer à fonds perdu ou commencer à investir dans un studio ? Quelle solution choisir. La meilleure stratégie patrimoniale à adopter, ville par ville.

Logement étudiant : louer ou acheter

Marie-Christine Sonkin,
Hélène Dupuy

Premier poste de dépense des étudiants, le logement représente en moyenne 54 % de leur budget. Alors plutôt que de verser un loyer à fonds perdu, n'est-il pas préférable d'investir ? Autrement dit, est-il plus intéressant de rester locataire et d'épargner ou de devenir propriétaire en remboursant un crédit ?

Le site immobilier MeilleursAgents.com s'est penché sur la question et nous donne les résultats du match achat/location dans 35 villes françaises (voir illustration). Pour réaliser cette étude, le site a retenu le cas d'un studio standard de 20 m² acquis sans apport initial et acheté à crédit (taux de 1,65 % pour un emprunt sur 20 ans). Les frais d'agence sont de 5 % du prix de vente et les droits de mutation de 7 %. On considère ici que l'étudiant bénéficie de l'APL (encadré) et que le studio est revendu à l'issue de son occupation alors que les prix de la pierre sont restés stables.

Considérer la durée des études

La donnée clé est la durée des études. Plus elles sont longues, plus l'achat s'avère être une alternative pertinente. Toutefois, quelle que soit la ville, il faut au minimum rester sur place quatre ans pour envisager une acquisition. « En supposant que les prix restent stables, il n'est pas intéressant d'acheter un bien immobilier pour un cursus universi-

ment soit bien placé : en centre-ville, à proximité des commodités ou de l'université. Autrement le logement pourrait être difficile à revendre », alerte-t-il. Du côté des grandes villes comme Marseille, Montpellier, Rennes et Strasbourg, il faut envisager un cursus universitaire plus long (7 ou 8 ans) pour rentabiliser une acquisition.

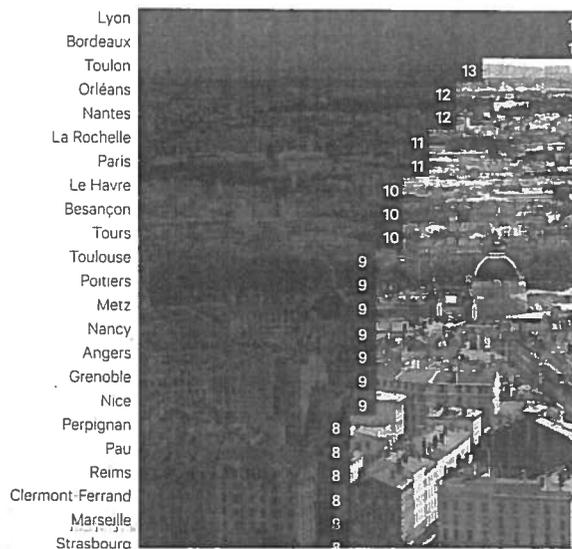
Des prix qui grimpent plus vite que les loyers

À l'inverse, à Bordeaux, Lyon, Nantes, Nice, Paris et Toulouse, la location est systématiquement l'option la plus rentable, même pour des études longues. Et ce malgré la forte hausse des loyers dans ces villes. Dans la capitale, alors qu'un coup d'arrêt a été provisoirement porté à un des mécanismes d'encadrement des loyers, les loyers des studios et deux-pièces parisiens ont crû en un an d'un peu plus de 5 %, selon le site Location-étudiant.fr. Les montants y atteignent des records avec une moyenne de 618 euros pour un 20 m² selon MeilleursAgents.com. C'est 342 euros à Bordeaux, 317 euros à Lyon et 298 euros à Nantes.

Néanmoins, la location est la meilleure solution car « le niveau des loyers reste mesuré par rapport à des prix d'achat en forte hausse sur les dernières années dans ces grandes villes », analyse Luc Bercegol. Même s'il y a une forte corrélation entre le niveau des prix et des loyers, « les fortes disparités entre ces grandes villes s'expliquent par le fait que la dispersion des loyers y est moins forte que la disper-

A partir de combien d'années est-ce rentable d'acheter le studio de son enfant ?

Pour l'achat d'un studio de 20 m², avec un emprunt sur 20 ans et des prix immobiliers stables par ville



Qui peut bénéficier des aides au logement

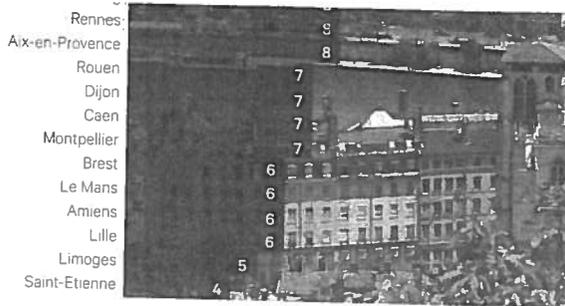
En 2018, un étudiant peut bénéficier d'une aide personnelle au logement (notamment APL) pour sa résidence principale si ses ressources de l'année 2016 (année N-2) sont inférieures à certains plafonds, qui varient en fonction de la composition de son foyer et de son lieu d'habitation. Après le premier semestre 2019, ces aides seront calculées sur la base des revenus en cours et non plus sur ceux d'il y a deux ans. Le patrimoine de l'étudiant est intégré dans l'évaluation des ressources pour le calcul du montant de l'aide, dès lors que sa valeur est supérieure à 30.000 euros. Les ressources et le patrimoine de ses parents ne sont pas pris en considération, sauf s'ils sont soumis à l'impôt sur la fortune immobilière. Auquel cas l'étudiant ne peut pas en bénéficier. Pour percevoir une aide (dont la fourchette haute se situe aux alentours de 200 euros par mois), il n'est pas nécessaire que l'étudiant soit détaché du foyer fiscal de ses parents. En outre, le locataire ne doit pas avoir de liens de parenté avec le propriétaire du logement. Pour

taire équivalent à une licence (trois ans) », précise Luc Bercegol, chargé d'études statistiques chez MeilleursAgents.com

Limoges et Saint-Etienne sont les plus attractives pour l'achat d'un studio étudiant : celui-là serait rentabilisé en moins de cinq ans, soit le temps de réussir un master 2. En effet, dans ces villes, les prix à l'achat restent très faibles (27.371 euros en moyenne à Limoges pour un 20 m² et 20.944 euros à Saint-Etienne selon MeilleursAgents.com). « Beaucoup de parents préfèrent acheter le studio de leur enfant plutôt que de le louer dans les villes provinciales où les prix à l'acquisition sont proportionnellement plus faibles que les prix des loyers », explique Fabrice Abraham, président du réseau Guy Hoquet Immobilier. « Mais attention à ce que le loge-

sion des prix », explique l'expert. « Et ce phénomène a été accentué par la hausse sensible des prix des grandes villes très dynamiques ces dernières années alors que les loyers n'ont pas autant augmenté », ajoute-t-il. Bordeaux, Lyon, Paris, Nantes, Rennes triment le Top10 des villes dont les prix immobiliers ont le plus grimpé sur dix, cinq et un an. En moyenne, il faut compter aujourd'hui 96.242 euros pour un 20 m² à Paris, 104.520 euros à Bordeaux et 95.663 euros à Lyon.

Autre disparité significative : la taxe foncière. « Pour deux villes avec un prix au m² proche [Bordeaux vs Aix-en-Provence, par exemple] la taxe foncière est 30 % plus importante à Bordeaux qu'à Aix », souligne Luc Bercegol, ce qui impacte la rentabilité. « Ce tableau indiquant le nombre d'années

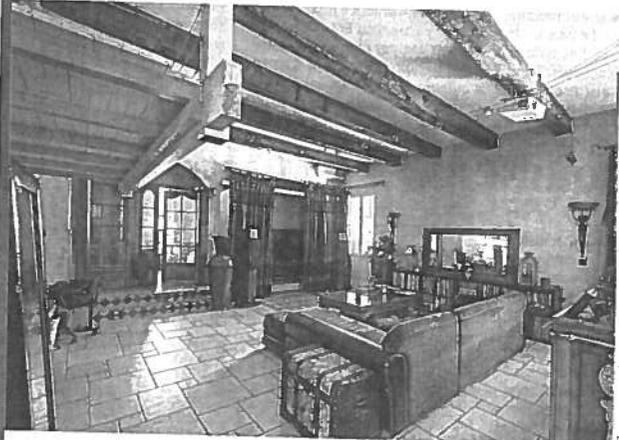


« LES ÉCHOS » / SOURCE : MEILLEURSAGENTS.COM / PHOTO : SHUTTERSTOCK

calculer le montant de l'APL, un simulateur est disponible sur caf.fr

au-delà desquelles il est plus intéressant d'acheter que de louer donne de bonnes indications pour votre choix final. Mais il faut également prendre en compte le potentiel de valorisation du logement étudiant dans le temps. Pour des raisons de facilités de calcul, il a été pris pour hypothèse que les prix de la pierre resteraient stables, ce qui est probable dans des villes comme Saint-Etienne ou Limoges (on peut même envisager une baisse), mais peu crédible dans des villes comme Paris, Lyon ou Rennes, où des hausses annuelles de plus de 4 % sont encore attendues, selon les prévisions de MeilleursAgents.com. ■

L'APPARTEMENT DE LA SEMAINE



Espaces atypiques

Loft à Marseille

Dans une arrière-cour proche du boulevard Notre-Dame, dans le quartier Vauban, un loft urbain de 90 m² a été aménagé au deuxième étage (sans ascenseur) dans une ancienne manufacture.

Grande pièce à vivre

Une grande pièce à vivre centrale avec salon et cuisine ouverte est surplombée par une mezzanine. On y accède par un escalier de bois. Là sont installées une chambre et une salle

d'eau dans un décor à tendances orientales.

► Prix
295.000 euros.

Retrouvez l'appartement de la semaine sur lesechos.fr/patrimoine



SUR LE WEB

Immobilier

La durée pour investir dans l'immobilier locatif peut varier du simple au double. Tour d'horizon des villes en Europe et en France où il fait bon investir.

Location

Combien un étudiant doit-il déboursier pour louer un studio ? Le site Location-étudiant.fr passe au crible 42 villes étudiantes dans l'Hexagone. Les loyers sont globalement haussiers.

Et toute l'actualité

du patrimoine sur lesechos.fr/patrimoine

IPI LES INDICES DES PRIX IMMOBILIERS MEILLEURSAGENTS - « LES ÉCHOS »



IPI, SEPT. 2018	Progression (en %)				Indice en points
	10 ans	5 ans	depuis le 1 ^{er} janv. 2018	1 mois	
Paris (9.300 €/m ²)	+41,5	+11,8	+4,6	+0,2	143,8
10 grandes villes	+14,4	+6,2	+2,7	0	112,1
50 grandes villes	+1,7	-0,1	+1,5	-0,1	100,2
Zones rurales	-9,3	-4,8	+0,8	0	86,7
France	+3,9	+1,5	+1,1	0	100,7

Indices des prix de l'immobilier résidentiel ancien en base 100 au 1^{er} janvier 2008. Les IPI GV 10 et GV 50 regroupent respectivement les 10 plus grandes villes de France et les 50 plus grandes villes de France hors Paris. Les IPI Paris, 10 GV et 50 GV ciblent les appartements. L'IPI France regroupe, appartements et maisons. L'IPI rural est calculé sur les prix des maisons

« LES ÉCHOS » / SOURCE : INDICE MEILLEURSAGENTS, « LES ÉCHOS »

IMMOBILIER : PAS DE RÉPIT À PARIS

L'été n'aura pas ramolli les ardeurs du marché de l'immobilier résidentiel parisien. Les prix intra-muros continuent leur ascension : +4,6 % sur les huit premiers mois de 2018 et +0,2 % en août. Une tendance

semblablement plus forte que pour l'ensemble du territoire, où la hausse des prix n'est que de 1,1 % depuis le 1^{er} janvier 2018 et stable sur un mois, d'après MeilleursAgents.com. Les logements parisiens se vendent aussi de plus en plus vite puisque le délai de vente médian, nouvel indicateur de la

plate-forme immobilière, s'y établit à 39 jours (contre 47 jours en 2017). Par comparaison, ce délai est de 74 jours à Marseille, 69 à Lille, 62 à Nantes, 50 à Bordeaux et 45 à Lyon. Le marché parisien toujours très tendu se caractérise par un surplus de demande de 21 % par rapport à l'offre.

Huit candidats pour le groupe LREM

Huit députés La République En Marche, dont quatre femmes, briguent ce mardi la présidence du groupe à l'Assemblée nationale, laissée vacante par l'élection de Richard Ferrand au « perchoir ». Deux candidats ont jeté l'éponge lundi : Gabriel Attal et Bruno Bonnell. Restent en lice Brigitte Bourguignon, Laetitia Avia, Amélie de Montchalin, Perrine Goulet, Rémy Rebeyrotte, Jean-Charles Colas-Roy, Gilles Le Gendre et Roland Lescure. Les deux derniers font figure de favoris, mais nombre de voix se sont élevées en faveur de l'élection d'une femme à ce poste.

Unédic : Berger craint « un piège » du gouvernement

SOCIAL Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, craint, dans un entretien accordé à « L'Opinion », qu'avec la négociation sur la convention d'assurance chômage, le gouvernement ne tende « un piège » aux partenaires sociaux. « Nous attendons la lettre de cadrage, mais je redoute qu'elle ne pose des objectifs inatteignables », explique-t-il. « Nous ne sommes pas dupes : nous n'accepterons pas la lettre de cadrage s'il n'y a qu'un angle budgétaire. Je le répète, si c'est un jeu de dupes, avec des injonctions inatteignables et des chances de réussite faibles, alors on ne laissera pas faire. »

LesEchos SUR **inter** france

RETROUVEZ DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ECO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

La baisse de la fiscalité jugée prioritaire par les Français

La réduction de la dette et des déficits publics n'arrive qu'en troisième position des priorités économiques qui doivent s'imposer au gouvernement, selon un sondage d'OpinionWay et Comdata Group.

Renaud Honoré
@r_honore

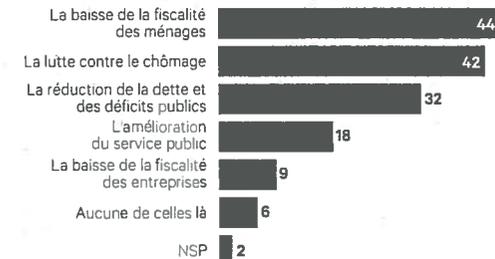
Toujours sous les 3 % du PIB, mais supérieur aux objectifs du printemps : face au ralentissement de la croissance, le gouvernement a revu à la baisse ses plans budgétaires pour 2019 en contrôlant tant bien que mal le déficit sans tour de vis supplémentaire. Une ardeur toute relative à rétablir les comptes publics, qui fait écho d'une certaine manière à la perception des Français sur l'urgence du problème : ceux-ci ne placent la réduction de la dette et des déficits publics qu'en troisième position des priorités économiques qui doivent s'imposer au gouvernement, selon un sondage réalisé par OpinionWay et Comdata Group pour « Les Echos » et Radio Classique. « Hormis pour les électo-

rats de droite et du centre, ainsi que pour les personnes plus âgées, ce sujet du déficit et de la dette n'est pas considéré comme une priorité absolue », résume Bruno Jeanbart, directeur général adjoint d'OpinionWay.

Les impôts, sujet sensible
Dans le détail, la baisse de la fiscalité des ménages (pour 44 % des Français) puis la lutte contre le chômage (42 %) arrivent devant la réduction de la dette et des déficits publics (32 %) dans l'ordre de priorité des sondés, laissant la baisse de fiscalité pour les entreprises loin derrière (9 %). Un classement qui montre que les impôts restent toujours un point sensible dans l'opinion, cinq ans après le « ras-le-bol fiscal » concédé par Pierre Moscovici, alors ministre des Finances de François Hollande. « Le calendrier fiscal décidé par le gouvernement actuel, où les hausses de taxes sont intervenues en début d'année et où les baisses n'arriveront pleinement qu'en fin d'année, a contribué à réactiver ce sujet. Corriger le tir dans la perception des Français sera difficile », estime Bruno Jeanbart. Même si le tropisme fiscal reste fort, il n'empêche que « la dette et le

L'opinion des Français sur les priorités du gouvernement en matière économique

« En matière économique quelle doit être la priorité pour le gouvernement ? »



« LES ÉCHOS » / SOURCE : SONDAGE OPINIONWAY ET COMDATA POUR « LES ÉCHOS » ET RADIO CLASSIQUE

déficit publics se sont installés depuis plusieurs années comme un sujet d'importance dans le débat », selon le sondeur. En témoigne le fait que les Français se disent inquiets à 73 % par le niveau de la dette et des déficits – une opinion majoritaire quelle que soit l'attache partisane – et qu'ils sont 54 % à juger une faillite de la France possible. Aussi 56 % des personnes interrogées jugent-elles « prioritaire de réduire le déficit, quitte à réduire les budgets de prestations sociales et des services publics ». Certaines pistes de l'exécutif en la matière sont accueillies favorablement. L'idée de réduire les allocations-chômage des cadres est pré-

biscitée à 87 %, mais la limitation de la hausse des prestations sociales ou la réduction du nombre de fonctionnaires sont aussi vues favorablement (à 62 % et 60 %). Avec un bémol : « Il n'est pas certain que les pensions de retraite soient identifiées comme une prestation par les Français, et la baisse des postes de fonctionnaires fait nettement moins consensus quand on rentre dans le détail des missions », relève Bruno Jeanbart. Celui-ci souligne aussi le fort rejet d'une mesure comme la réduction du nombre de médicaments remboursés (à 76 %), signe que « le domaine de la santé est un secteur très à part dans l'esprit des Français ». ■

18/08/2018 - Les Echos



LES ARTICLES LES PLUS PARTAGÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1. Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent sous le seuil de pauvreté
2. Oscaro.com lève 30 millions d'euros
3. Trois ans après le dieselgate, les voitures « sales » encore plus nombreuses
4. Benalla devant le Sénat : « Je n'ai jamais été le garde du corps d'Emmanuel Macron »
5. Macron-Collomb : il n'y a pas de ruptures douces

LE POINT DE VUE

de Virginie Calmels

Prélèvement à la source : le vrai sujet est le poids des impôts

Le prélèvement à la source a fait couler beaucoup d'encre, et en fera sans doute couler encore beaucoup dans les mois qui suivront sa mise en place. Depuis le début de ce débat, alimenté par les doutes exprimés au plus haut sommet de l'Etat, des dizaines d'arguments ont été donnés pour défendre ou pour conspuer ce mécanisme de prélèvement de l'impôt sur le revenu, qui deviendra effectif dès janvier 2019. Or, comme toujours, les vieux réflexes ont conduit majorité et opposition à s'enfermer dans des postures, torturant les arguments pour les mettre au service d'une idée arrêtée. Il s'agit pourtant et avant tout d'un mécanisme technique, qui ne mérite ni excès d'éloge ni excès d'opprobre.

Lors de mes expériences professionnelles à l'étranger, j'ai été confrontée au prélèvement à la source, dont je reconnais la modernité et l'efficacité. Celui-ci permet un étalement sur douze mois de l'impôt et un paiement en adéquation avec ses revenus du moment. Une simultanéité qui correspond d'ailleurs, selon moi, à nos manières de vivre et de consommer. Au-delà, cette réforme permettra sans doute au salarié français de mieux réaliser le poids réel de la fiscalité française et son impact direct sur son pouvoir d'achat. Il ne s'agit pas, pour autant, de nier les difficultés pour les entreprises que pourrait engendrer ce nouveau dispositif, dont nul ne mesure encore très bien les potentielles failles techniques.

Cela étant dit, ces considérations ne doivent pas nous éloigner du cœur du débat : le niveau de prélèvement obliga-

toire, l'opacité de notre système d'impôts et de taxes, et la complexité de la fiche de paie. En 2018, le niveau de prélèvements obligatoires avoisine les 45 % du PIB, ce qui place la France dans le peloton de tête des pays de l'OCDE et ne rend au contribuable sa liberté fiscale qu'au 23 juillet. Cette réalité est le fruit d'un processus historique qui a conduit à donner à l'Etat toujours plus de poids et de moyens. A cela, cette réforme technique ne changera rien. Et si comme l'explique le porte-parole de la direction générale des finances publiques, Stéphane Couderc, « personne ne paiera un euro de plus d'impôt à cause du prélèvement à la source », force est de constater que personne ne paiera non plus un euro de moins...

Le prélèvement à la source est avant tout un mécanisme technique.

L'urgence absolue : baisser la dépense publique et les impôts

Pourtant, c'est bien là que se situe l'urgence absolue : baisser la dépense publique et consécutivement baisser les impôts, en osant redéfinir le périmètre d'action de l'Etat et insuffler des méthodes de management et d'évaluation issues du privé.

Au-delà de cette question, il faut s'interroger sur la philosophie de l'impôt. Le système fiscal français, par

sa complexité de ses dispositifs et l'abondance de ses niches fiscales, ne permet plus aux contribuables d'en comprendre les tenants et les aboutissants. Et moins d'un Français sur deux contribue directement. Plus personne ne s'intéresse non plus à l'exigence du consentement à l'impôt, affirmée à l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, selon lequel « tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ». Or d'année en année, la représentation nationale ne fait que reconduire les dépenses, et donc les impôts et les taxes, comme si la décision de percevoir ne leur appartenait plus. Ce renoncement est l'une des causes cachées du « ras-le-bol fiscal », qui gagne toujours plus de terrain.

Plus que jamais, il est donc essentiel que nous revenions aux fondements de l'impôt et à la redéfinition du périmètre d'action de l'Etat, pour ensuite aborder sereinement la baisse de la fiscalité. Les mesures techniques ne constituent en ce sens qu'un point de détail au regard de la nécessaire réforme de la fiscalité. Voilà typiquement une non-réforme, autrement dit le petit arbre qui tente de cacher la forêt !

Virginie Calmels est chef d'entreprise, présidente de DroiteLib' et première adjointe au maire de Bordeaux.

art&culture

Quand Picasso voyait la vie en bleu et rose

Judith Benhamou-Huet
@judithbenhamou

EXPOSITION
Picasso. Bleu et rose
Paris, Musée d'Orsay,
jusqu'au 6 janvier 2019.
www.musee-orsay.fr

Le musée Picasso présente
jusqu'au 13 janvier 2019
une exposition sur la
notion de chefs-d'œuvre
chez le maître espagnol.
www.museepicassoparis.fr

ligne le commissaire de l'exposition, par ailleurs directeur du musée Picasso, Laurent Le Bon.

La conclusion qu'on tire au sortir d'Orsay est que Picasso dans ses périodes bleue et rose n'est pas en gestation. Son génie est déjà abouti. « Picasso rebat sans cesse les cartes dans son œuvre », insiste Laurent Le Bon. En 1901, il produit une peinture aux couleurs fauve et au style presque pointilliste. Quelques mois plus tard, il tombe durablement dans le bleu, avant même le suicide de son meilleur ami, Carlos Casagemas, qu'il représente sur son lit de mort, sur fond cobalt en trois exemplaires, réunis à Paris. Il se vautre dans les sujets sombres aux tonalités assorties, inspirés par sa visite de l'hôpital-prison pour femmes de Saint-Lazare. Elles peuplent son monde et elles sont maigres, malades, seules.

Il ne faut pas rater les « Pierresuses au bar », sublime étude moderne sur les ombres et la lumière, venue du musée de Hiroshima. Au tournant de 1904 et 1905, la lumière revient chez Picasso et, avec elle, est introduit un rose qui va prendre plusieurs aspects. Une salle clef est consacrée à cette nouvelle exploration au milieu de laquelle trône « Fillette au panier de fleurs », faunesse à la tête fatiguée et au corps de petite fille, de la collection Rockefeller, tableau vendu en mai 2018 pour 120 millions de dollars. Elle s'offre toujours au regard, aussi triste, cent treize ans plus tard. ■



idées&débats

SOMMAIRE

Le meilleur du Cercle des Echos	Plan pauvreté : l'esprit retrouvé du RSA
La Chronique	Le Brexit et la grande lassitude du peuple britannique
Le Point de vue	Climat : objectif zéro carbone
Art et culture	La fascinante laideur de Franz West au Centre Pompidou
Sciences	Alzheimer : les nouveaux fronts de la recherche



Prélèvement à la source :
la grande peur du bug de l'an 2019

LES ÉDITORIAUX DES « ÉCHOS »

Donner sa chance à Air France



Par David Barroux

Ben Smith doit pouvoir diriger Air France sans être le jouet d'influences extérieures.

Il y a enfin un pilote dans l'avion. Après des mois et des mois d'un étonnant et inacceptable vide, Ben Smith s'installe aux commandes d'Air France pour prendre la succession de Jean-Marc Janailiac. L'entreprise française a certes traversé – et sans grève – un été porteur mais elle reste dans une situation de très grande fragilité. Même si la compagnie et le groupe Air France-KLM sont loin d'être en faillite, le tandem est l'un de ceux qui perdent du terrain, pris en sandwich entre des compagnies low cost européennes sur le court-courrier et des rivaux de tous horizons sur le long-courrier (les compagnies du Golfe comme les acteurs historiques occidentaux qui ont su se redresser). Pour ne pas devenir un acteur de second rang, Air France ne peut pas se contenter de faire du surplace et de planer lentement quand ses rivaux décollent et avancent pour partir à la conquête de nouveaux cieux. L'avenir du groupe dépendra

bien sûr de facteurs extérieurs comme l'évolution du prix du pétrole ou de la conjoncture mondiale. L'Etat français à la fois actionnaire, régulateur et taxeur du travail en général, et du transport aérien en particulier, aura également un rôle majeur à jouer. L'interne, des pilotes au reste du personnel, devra également faire preuve d'un nouveau sens des responsabilités qui fait défaut depuis des années dans cette entreprise qui adore se tirer une balle dans le pied en prenant ses clients en otages.

Mais pour que le nouveau commandant de bord en provenance d'Air Canada puisse avoir une véritable chance de donner une nouvelle chance à Air France, il faudra d'abord s'assurer qu'il sera bien le seul maître à bord. Si le conseil d'administration, la présidente par intérim Anne-Marie Couderc, l'Etat, les actionnaires stratégiques, l'équipe de direction en place, le « camp KLM », les pilotes et tant d'autres parties prenantes cherchent tous à jouer le rôle de copilote pouvant faire changer de cap le groupe en limitant

1/2 ->

Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein

Tout ça pour ça ? A première vue, la semaine de tergiversations sur le prélèvement à la source a pu donner un sentiment de mise en scène. L'intervention du Premier ministre, Edouard Philippe, au « 20 heures » est apparue d'un naturel tel qu'on aurait presque pu croire à une opération de « storytelling » dont l'ambition serait de susciter le débat et de faire adhérer les Français à ce nouveau mode de collecte de l'impôt.

A en croire ce qui peut filtrer de l'Élysée ou de Bercy, il semble pourtant que le chef de l'Etat a bel et bien failli tirer un trait sur le prélèvement à la source, après trois ans de travaux. S'il avait été mis en scène, ce moment d'hésitation – alors que les contribuables recevaient leur avis d'imposition et que les entreprises commençaient à mettre à jour leurs logiciels de paie – aurait été pour le moins risqué, tant il a altéré la réputation de la réforme. Pour beaucoup de Français, prélèvement à la source rime désormais avec bug et perte de pouvoir d'achat.

Non, l'explication la plus plausible de cet incroyable cafouillage, c'est que l'Élysée a soudainement pris peur. Lorsqu'Emmanuel Macron a exprimé ses doutes en Finlande, le 30 août dernier, il souhaitait bien, initialement, préparer les esprits à un abandon de l'impôt à la source avant que l'administration envoie les taux de prélèvement aux employeurs durant la deuxième quinzaine de septembre.

C'est qu'en l'espace d'un an, les vents politiques ont tourné. La polémique sur la CSG des retraités est passée par là, l'affaire Benalla aussi, avec les reproches qui se sont amplifiés de « président déconnecté ». La décision de baisser en deux temps les cotisations salariales pour les employés du privé, en janvier puis en octobre 2018, est apparue comme un erreur, car ce décalage a conduit à diluer l'effet psychologique de cette mesure, alors qu'elle constitue l'une des principales mesures de pouvoir d'achat du gouvernement.

“

L'ANALYSE DE LA RÉDACTION
Le choc psychologique lié à un impôt prélevé sur la fiche de paie est complexe à anticiper dans la mesure où il n'existe pas d'expérience comparable, sauf peut-être le passage à l'euro.

○

Les points à retenir

- Dans un contexte politique difficile, le chef de l'Etat a bel et bien failli tirer un trait sur le prélèvement à la source.
- Les inquiétudes demeurent sur les risques de « bugs techniques » et sur le choc psychologique lié à un impôt prélevé sur la fiche de paie.
- L'évaluation de l'impact économique du prélèvement à la source reste difficile à évaluer.
- Le gouvernement a bien plus à perdre qu'à gagner sur le plan politique.

Dans ce contexte, on peut comprendre l'extrême prudence du chef de l'Etat face aux assertions de Bercy selon lesquelles tout allait bien se passer. D'autant que la bascule vers un impôt à la source sera irréversible, contrairement à d'autres mesures fiscales. On imagine mal l'Etat se priver d'une année de recettes d'impôt sur le revenu pour revenir à une taxation en année $n+1$.

Même si Emmanuel Macron a fini par donner son feu vert au lancement de la réforme, les inquiétudes sont toujours là. Elles portent autant sur le risque de « bugs techniques » que sur le choc psychologique lié à un impôt prélevé sur la fiche de paie. Toute la difficulté étant qu'il n'existe pas d'expérience similaire récente. La plupart des pays développés ont adopté l'impôt à la source dans les années 1920 ou les années 1940, avant l'informatisation, et à l'époque où l'écho d'un « bug » ne se répandait pas en quelques minutes sur les réseaux sociaux. Le dernier pays à avoir effectué cette transition est l'Islande dans les années 1980. Rien de comparable avec la France en termes de population, d'autant plus que le prélèvement à la source en Islande s'était accompagné d'une réforme fiscale. « L'année blanche » s'était traduite par un surplus de croissance, ce qui ne semble pas être le cas pour l'instant en France. Au contraire, l'activité économique s'est plutôt tassée, du moins au premier semestre.

D'ici à la fin de l'année, l'Insee devrait chiffrer dans sa note de conjoncture l'impact économique du prélèvement à la source. Mais cette évaluation restera somme toute théorique car la statistique peine à appréhender les effets psychologiques. Mathématiquement, la très grande majorité des ménages sera gagnante en trésorerie, puisque l'impôt sera étalé sur douze mois, au lieu de dix avec la mensualisation. C'est ce qui fait dire à la députée Cendra Motin (LREM), chargée d'une mission sur le prélèvement à la source, que l'effet négatif sur la fiche de paie sera rapidement absorbé, car les contribuables ne seront plus

prélevés en milieu de mois ou n'auront plus à régler leur tiers provisionnel en février. Les ménages se comporteront-ils de manière aussi rationnelle ? Pas si sûr... Dans le système actuel, beaucoup de ménages pensent que payer par tiers est plus favorable pour leur trésorerie. C'est une idée reçue : mi-mai, ils ont payé les deux tiers de leur impôt, contre seulement la moitié pour les ménages mensualisés.

Une autre inconnue vient compliquer l'équation. Aucune étude n'a jamais évalué l'impact économique de notre mode actuel de collecte, notamment sur le point de savoir si les régularisations en septembre sur l'avis d'imposition – parfois conséquentes – jouent sur la consommation des ménages. Certains économistes pointent du doigt une épargne de précaution élevée chez les Français, pour payer l'impôt l'année suivante. Mais on peine à évaluer les effets économiques du système actuel sur le consentement à l'impôt.

Finalement, la transition la plus comparable avec le prélèvement à la source reste sans doute le passage à l'euro en 1999. A l'époque, la bascule s'était étonnamment bien passée. A ceci près que, pendant des années, les citoyens ont eu le sentiment que l'euro avait fait monter les prix. C'était une illusion d'optique : l'Insee a démontré le contraire par A + B...

Qu'en sera-t-il de l'impôt à la source ? Cette fois, le gouvernement a bien plus à perdre qu'à gagner sur le plan politique. Même si ce type de prélèvement recueille une majorité d'opinions favorables, ce n'est pas sur ce terrain que les Français attendent les politiques, mais plutôt sur le front de l'emploi. Si l'on a des bugs en série, si les contribuables s'approprient mal cette réforme, on mettra en cause les ministres de Bercy et le président pour ne pas avoir arrêté à temps la machine. Si la transition se fait sans heurts, l'impôt à la source nous apparaîtra vite comme une évidence. On se demandera simplement comment on faisait, avant, quand on payait ses impôts un an après avoir perçu les revenus. ■

la marge de manœuvre de Ben Smith, celui-ci n'arrivera à rien. Il ne faut bien sûr pas lui signer un chèque en blanc et personne ne prétend qu'il ne doit pas écouter les conseils des uns et des autres et prendre plus ou moins en compte leurs revendications. Mais il importe qu'il puisse fixer et dérouler une stratégie sans que certains cherchent à s'inviter sans arrêt dans ses décisions. Si l'on veut pouvoir juger un jour Ben Smith sur ses résultats, il faut lui donner une véritable autonomie. Pas en faire le jouet d'arbitrages sociaux ou politiques permanents. Il faut qu'il puisse diriger Air France et sans doute un jour Air France-KLM comme une entreprise normale.

○

Lire nos informations
Page 17

Santé : une rupture est nécessaire

Par Etienne Lefebvre

Un plan chasse l'autre. Après avoir fixé une feuille de route ambitieuse pour lutter différemment contre la pauvreté – en mettant l'accent sur l'insertion –, Emmanuel Macron entend revoir en profondeur l'organisation du système de santé. L'objectif principal paraît similaire à celui des plans lancés par quasiment tous les gouvernements précédents : rapprocher la médecine libérale de l'hôpital pour aller vers une organisation des soins beaucoup plus efficiente sur le territoire. Avec des résultats beaucoup trop limités, les deux mondes restent cloisonnés. Pourquoi cette tentative aurait-elle plus de chances de succès ? Parce que le système est à bout de souffle, les hôpitaux en particulier. Les établissements publics sont exsangues financièrement, et peinent de plus en plus à trouver les professionnels compétents, tentés par les cliniques privées où ils bénéficient de meilleures conditions. La médecine libérale quant à elle, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, ne permet pas d'assurer une bonne couverture du territoire et attire moins les jeunes diplômés.

Le « scénario de rupture » préconisé par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie mérite dès lors d'être creusé. En créant des établissements de proximité à mi-chemin entre un hôpital et une maison de santé, où les professionnels libéraux viendraient facilement s'investir. Cela implique de créer un nouveau cadre d'exercice attractif pour ces médecins, qui s'engageraient dans un projet collectif et bénéficieraient de moyens matériels et organisationnels. Pas de coercition, certes, mais un effort financier réservé aux professionnels soucieux de l'intérêt commun. Cela implique aussi, du côté des hôpitaux, d'accélérer la mutation entamée ces dernières années : une concentration des plateaux techniques sur certains établissements, et pour les autres, une priorité donnée à la transversalité (plutôt que des empilements de spécialités) via les disciplines de médecine interne et polyvalente post-urgences. Il faudra enfin des moyens. De fait, le gouvernement s'apprête à desserrer un peu la contrainte financière. Cela paraît justifié, à condition de réformer vraiment.

○

Lire nos informations
Page 3

712



CHRONIQUE
Bertille Bayart
@BertilleBayart

Vive les lobbys !

La démission de Nicolas Hulot aurait pu n'être qu'un échec personnel, l'abdication d'un ministre tourmenté, la conséquence d'une erreur de casting. Mais lui-même en a fait une défaite dans une bataille qui ne se serait pas jouée à la loyale puisque sous l'influence des « lobbys ». Au moment d'expliquer son départ, l'ex-ministre de la Transition écologique a ainsi mis en garde contre « la présence des lobbys dans les cercles du pouvoir ». Hulot n'est pas le premier ministre à mettre ses problèmes au crédit des lobbys. Ceux-ci ont bon dos et mauvaise presse ! Hulot, comme Delphine Batho par exemple, préfère attribuer son revers de fortune à leurs manœuvres plutôt qu'à la perte d'un arbitrage politique.

D'autres, comme Ségolène Royal en son temps ou Anne Hidalgo dans sa chasse aux automobiles et au diesel, adorent mettre en scène leur combat contre les lobbys.

Le mot « lobby » (« groupe de pression » ou « représentation d'intérêts » en français) est en effet fortement connoté. Il éveille le soupçon. On lui associe secret, manipulation, connivence. L'opinion est régulièrement prise à témoin des manigances du lobby bancaire, du lobby nucléaire, du lobby agroalimentaire, du lobby pharmaceutique... et bien sûr, du lobby de la chasse.

Le problème avec la diabolisation des lobbys, c'est qu'elle vise essentiellement le secteur privé. On tend dans le débat public à dénoncer et donc à disqualifier la représentation des intérêts particuliers et privés, tandis que l'on survalorise le rôle

de ceux, associations et autres ONG, qui prétendent représenter l'intérêt général.

Or, cette distinction n'est valable ni en droit ni en fait. En droit, les lobbys sont, depuis 2013 en France, définis comme des entreprises, fédérations ou associations qui cherchent, ponctuellement ou à titre principal, à « influencer sur la décision publique, notamment sur le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire », et pour cela « entrent en communication » avec les responsables publics, membres du gouvernement et leurs cabinets, parlementaires, etc. Le droit ne fait pas de différence entre ceux qui défendent des intérêts particuliers ou privés, et ceux qui affirment agir au nom de l'intérêt général. Ces derniers défendent en effet une conception de l'intérêt général, la leur. Cela n'en fait pas les dépositaires du bien commun. Ce privilège-là est celui du politique, à qui nous confions par l'élection le soin de tendre vers cet horizon.

Le droit a raison : il n'y a pas des bons et des méchants lobbys. Et les faits montrent que le secteur privé n'a pas le monopole de l'influence, du professionnalisme, ni même des jeux de billard à trois bandes qui sont le quotidien du lobbying. Le poids politique des associations de défense des droits de l'homme ou de l'environnement est réel. La frontière entre le militantisme et l'action politique est parfois ténue. Et on sourit d'entendre Nicolas Hulot, ancien président d'une ONG qui portait son nom, s'alarmer de la présence du loup du lobby dans la bergerie du politique quand sa nomination comme ministre d'Etat était en elle-même l'accomplissement ultime du lobbying, ainsi porté au pouvoir !

Reste l'argument financier bien sûr. Le secteur privé a les moyens de déployer des campagnes massives. Mais les règles de financement de la vie politique ont considérablement atténué le risque

de voir un lobby « tenir » le politique par un lien de subordination financier plutôt que par la seule force de conviction de sa dialectique. Les règles de transparence écrites en 2016 ont également assaini le paysage. Et il faut se méfier des visions binaires. Les meilleures causes dissimulent parfois aussi des enjeux financiers quand, derrière la mise en cause d'un produit industriel ou d'une pollution, se profile par exemple la perspective d'une « class action » aux États-Unis, éventuellement lucrative pour des avocats. Le secteur privé n'a pas non plus le monopole des coups bas. La révélation récente de la façon dont on a travesti une enquête retentissante sur la dangerosité des OGM incite à la circonspection.

Le lobbying n'est pas une affaire d'enfants de chœur. C'est une activité qui suppose d'une part un encadrement rigoureux, d'autre part une vigilance du politique. Le renforcement des moyens d'analyse et d'évaluation du Parlement est de ce point de vue souhaitable.

Mais la mise en cause des lobbys par Nicolas Hulot et d'autres, avant et après lui, ne doit pas disqualifier le secteur privé de toute intervention dans le débat public. Les entreprises ont leur place dans la construction de la loi qui façonne une société dont elles sont des acteurs. Enfin, évitons l'amalgame actuel entre le poids des lobbys et les profils plus nombreux de ministres passés par l'entreprise. Ce phénomène-là n'est pas le signe d'une capture de l'espace politique par les intérêts privés, mais au contraire le gage d'une ouverture salutaire au-delà d'un microcosme longtemps fermé sur les mêmes profils issus de la fonction publique. Vous retrouverez désormais chaque mercredi la chronique économique de Bertille Bayart, rédactrice en chef au Figaro économie.

100 000 citations
et proverbes sur evense.fr

ENTRE GUILLEMETS

12 septembre 1940 : découverte fortuite de la grotte de Lascaux RUE DES ARCHIVES RDA



René Char

L'homme de l'espace révélera un milliard de fois moins de choses cachées que l'homme granité, reclus et recouché de Lascaux



ANALYSE
Laure Mandeville
lmandeville@lefigaro.fr

Trump face aux « adultes » et la

FIGARO

ÉCONOMIE

L'Europe lève ses punitions contre le solaire chinois

Cinq ans après leur entrée en vigueur, la Commission européenne a décidé de mettre fin à ses mesures antidumping (des surtaxes douanières) sur les panneaux solaires chinois. Cette levée des barrières commerciales prend effet ce mardi 4 septembre. Bruxelles justifie cette décision en invoquant les nouveaux objectifs de l'Europe en matière d'énergie renouvelable, qu'il sera difficile d'atteindre avec des prix d'achat de panneaux photovoltaïques rendus plus chers

que le marché mondial, à cause de ces mesures protectionnistes. L'industrie européenne du solaire est divisée sur le dossier. D'un côté, l'organisation EU ProSun, dont les plaintes sont à l'origine des mesures antidumping de 2013, représente les fabricants européens de panneaux et de composants. Il en reste une quarantaine sur le Vieux Continent selon EU ProSun. L'association estime que la levée des barrières européennes ne relancera pas le marché du

photovoltaïque, contraint, selon elle, par la réglementation et non par les prix. La décision de Bruxelles ne fera que remplacer les panneaux vietnamiens, malaisiens, allemands ou français par des panneaux chinois, regrette le patron de EU ProSun, Milan Nitzschke, cité par le site PV Tech. De l'autre côté, SolarPower Europe, qui regroupe les installateurs, pour lesquels les cellules photovoltaïques ne sont qu'un composant parmi d'autres dans

une installation complète, pense, au contraire, que la levée des tarifs douaniers va donner un nouveau coup de fouet au marché européen. Le ministère chinois du Commerce s'est pour sa part félicité de la décision de Bruxelles. Il en a profité pour lancer une pique à la politique commerciale de Donald Trump en soulignant que le geste européen constitue un « modèle de résolution de tensions commerciales par la concertation ». **F.N.-L.**

un communiqué. Elles s'engagent à contacter individuellement chaque client éligible. » Enfin, des mesures préventives sont prévues pour tous les clients afin de leur éviter que leur compte vire au rouge, entraînant des frais d'incidents de paiement. Les réseaux mettront notamment en place des « services d'information et d'alerte sur la situation de leur compte (SMS...) ». Mieux informés, les Français, dont 60 % dépassent tous les ans leur découvert autorisé, seront-ils plus vigilants ? **D.G.**

le PLUS du FIGARO ÉCO

DIDI
Le « Uber chinois », dans la tourmente

PAGE 25

LA SÉANCE

DU LUNDI 03 SEPTEMBRE 2018

▲ **CAC 40**
5413,80 +0,13%

▲ **DOW JONES**
Marché clos

▲ **ONCE D'OR**
1200,05 (1202,45)

▲ **PÉTROLE (lourd)**
78,110 (77,480)

▲ **EUROSTOXX 50**
3394,82 +0,06%

▲ **FOOTSIÉ**
7504,60 +0,97%

▲ **NASDAQ**
Marché clos

▲ **NIKKEI**
22707,38 -0,69%

L'HISTOIRE

Les étudiants payent le prix fort pour se loger dans les villes les plus grandes

Les étudiants choisissent-ils un jour la ville où ils font leurs études en fonction du prix du logement ? En tout cas, selon le réseau d'agences immobilières Guy Hoquet, qui publie mardi une étude sur huit grandes métropoles, les loyers payés par ces locataires vont du simple au double, et même un peu plus, suivant la ville. Sans surprise, la palme du loyer moyen le plus cher revient à Paris, avec 812 euros par mois. À l'autre bout du spectre, Caen, où un étudiant se loge pour 370 euros mensuels. Pour ces prix-là, un étudiant dans la capitale n'occupe pas un palace. En moyenne, il se loge dans un 26 m². À Brest, en revanche, il a droit à un 37 m². Et l'écart se creuse entre les plus grosses métropoles et des villes moins grandes. Quand à Caen les loyers étudiants ont

baissé de 7% cette année, ils ont grimpé de 16% à Toulouse et de 15% à Lyon. Si les prix s'emballent pour les étudiants dans les grandes villes, c'est qu'ils ont droit à un traitement spécial guère avantageux. En clair, ils payent plus cher au mètre carré que le reste de la population. À Lyon, ils déboursent 22 euros/m² contre 14 euros pour les autres locataires. Pas question ici de discrimination. Plutôt de l'inexorable loi de l'offre et de la demande. « Les petits appartements que recherchent les étudiants ne sont pas assez nombreux », explique Fabrice Abraham, directeur général de Guy Hoquet. Du coup, leur prix augmente. » En plus, le mètre carré dans les studios

ou les deux-pièces se loue toujours plus cher que dans les quatre ou cinq-pièces. Une évolution qui fait le jeu de la colocation. Selon le site locservice.fr, 20% des étudiants se tournent désormais vers cette formule moins onéreuse. ■ **JEAN-YVES GUÉRIN**



Reprise de la production de l'usine Sanofi de Mourenx

Après deux mois de chômage technique, la production de l'usine Sanofi de Mourenx, dans les Pyrénées-Atlantiques, a repris ce lundi. Elle avait été interrompue brutalement début juillet après la révélation de rejets toxiques hors norme, notamment de valproate de sodium. La préfecture a donné son feu vert après avoir mené une étude d'évaluation qui conclut à « des niveaux de risque très inférieurs à la valeur de référence pour les populations riveraines ». L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) a également donné un avis favorable le 31 août. Ce site produit notamment l'antipileptique Dépakine, qui contient du valproate, un ingrédient servant de base à la fabrication de médicaments, antipileptiques et antidépresseurs entre autres. Sanofi a dû se plier à des contraintes environnementales accrues. Concrètement, les seuils de

toxicité du valproate ont été revus à la baisse à la lumière de recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Des analyses sur le secteur sont menées régulièrement. En revanche, Sanofi n'en a pas encore fini avec la mise en conformité du site. La préfecture estime, en effet, que les résultats de l'évaluation « ne permettent pas de conclure à l'absence de risques pour les travailleurs, dans un rayon de l'ordre de 50 mètres autour de la source de rejet ». Cette affaire avait écorné l'image du laboratoire. Des associations de riverains et de défense de l'environnement avaient saisi la justice. Le parquet de Pau s'est dessaisi en juillet de la procédure visant Sanofi, pour infraction à la législation sur les installations classées, au profit du tribunal de grande instance de Paris. **K.L.**

410912018 La Figaro